AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**213C1461**
FR0000053514-FS0574

1er octobre 2013

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**PCAS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 septembre 2013, la société Adroit Private Equity AG[1] (General Guisan-Quai 40, CH-8022 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 septembre 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société PCAS et détenir 771 054 actions PCAS représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 4,46% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la cession d'actions PCAS sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Swiss Life Holding AG, elle-même contrôlée par Swiss Life Holding AG.
[2] Sur la base d'un capital composé de 15 112 225 actions représentant 17 306 156 droits de vote en application de l'article du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.